

MANUEL DE GESTION

TITRE : SANTÉ ET ÉDUCATION SEXUELLES

TYPE DE DOCUMENT : DIRECTIVE ET PROCÉDURE

Expéditeur	:	DSC
Destinataires	:	Tous les intervenants de la DSC, du SHNI, le personnel et les responsables des RTF et RI
Responsable de sa mise en application :		Chaque directeur et chaque gestionnaire dans leurs champs de responsabilités
Lieu ou champ de sa mise en application :		Les services de la DSC et du SHNI

Directeur général

Approuvée le : 9 mai 2005

Révisée le : 26 février 2010

DIRECTIVE

1. RAISON D'ÊTRE

La santé sexuelle et l'éducation sexuelle font référence à l'intégration harmonieuse des multiples composantes dont l'imaginaire, les émotions, l'hygiène de vie, les relations interpersonnelles, l'identité sexuelle, l'estime de soi, les relations amoureuses, les relations sexuelles, etc.

Dans ce contexte, l'intervenant établit des stratégies d'interventions de nature cognitive (connaissance de la sexualité), affective (expression et connaissance de soi), et sociale (attitudes et comportements socialement acceptés).¹ Ces actions visent les apprentissages nécessaires au développement de la vie affective, amoureuse et sexuelle de la personne.

¹ M.P. Deslauriers, C. Boucher, M. Boutet, J.Voyer, (2001), *Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle*, édition produite par : CSDO Mauricie et Centre du Québec

Le Centre de réadaptation La Myriade reconnaît que les interventions faites en matière de santé sexuelle et d'éducation sexuelle doivent être balisées et inspirées de programmes reconnus. Tenant compte de la politique Santé et éducation sexuelle, la présente directive détermine les principes directeurs et les rôles et les responsabilités des différents intervenants

2. BUTS

- 2.1 Identifier les rôles et responsabilités des différents intervenants du CR La Myriade en lien avec la politique Santé et éducation sexuelle;
- 2.2 Favoriser l'utilisation d'outils d'évaluation et de programmes spécialisés en matière de santé sexuelle et d'éducation sexuelle;
- 2.3 Définir, un protocole d'interventions à appliquer lors de l'utilisation d'outils d'évaluation des connaissances concernant la sexualité.

3. CHAMP D'APPLICATION

La présente directive s'applique à tout le personnel de la DSC, du SHNI, du personnel et des ressources intermédiaires et de type familial.

4. PRINCIPES DIRECTEURS

- 4.1 Tous les objectifs des plans d'intervention (PI) traitant de la santé sexuelle et de l'éducation sexuelle doivent s'inspirer d'un programme reconnu en matière de santé sexuelle et d'éducation sexuelle;
- 4.2 Tous les intervenants et les responsables des ressources intermédiaires et de type familial jouent un rôle privilégié dans le développement et le maintien d'une santé affective, amoureuse et sexuelle chez la clientèle du Centre de réadaptation La Myriade.

PROCÉDURE

5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

5.1 Le directeur des services à la clientèle

- 5.1.1 Fait la promotion de la présente directive auprès des gestionnaires de l'établissement et s'assure de son respect;
- 5.1.2 Supporte les gestionnaires et les responsables des RTF-RI dans l'application de la présente directive.

5.2 Le chef de programme et de service

- 5.2.1 Fait connaître à son personnel la directive Santé sexuelle et éducation sexuelle;
- 5.2.2 S'assure que les intervenants reçoivent, sur une base régulière, la formation adéquate à l'application des différents programmes;
- 5.2.3 Assure le soutien nécessaire à son personnel dans l'application de la présente directive.

5.3 Le chef de service du Service d'hébergement non institutionnel

- 5.3.1 Fait connaître à son personnel et aux responsables des ressources intermédiaires et de type familial la directive Santé sexuelle et éducation sexuelle;
- 5.3.2 Assure le soutien nécessaire à son personnel et aux responsables des ressources de type familial et intermédiaire dans l'application de la présente directive.

5.4 Le conseiller clinique

- 5.4.1 Détermine avec l'intervenant, lorsque nécessaire, qui procédera à l'évaluation des connaissances du client concernant sa sexualité;
- 5.4.2 Procède, lorsque requis et selon le protocole (annexe 1), à l'évaluation des connaissances du client concernant sa sexualité en utilisant un outil reconnu;
- 5.4.3 Supporte et guide les intervenants de son secteur dans l'actualisation de la directive Santé sexuelle et éducation sexuelle;
- 5.4.4 Répertorie et identifie les programmes et les outils appropriés en matière d'éducation sexuelle, les fait connaître aux intervenants de son secteur et en supervise l'utilisation;

- 5.4.5 Approuve les objectifs d'intervention directement reliés à la vie affective, amoureuse et sexuelle;
- 5.4.6 Identifie les besoins de formation des intervenants de son secteur en matière de santé sexuelle et d'éducation sexuelle et fait la recommandation d'un plan de formation à son chef de programme.

5.5 L'intervenant

- 5.5.1 Détermine avec le conseiller clinique, lorsque nécessaire, qui procédera à l'évaluation des connaissances du client concernant sa sexualité;
- 5.5.2 Procède, lorsque requis et selon le protocole (annexe 1), à l'évaluation des connaissances du client concernant sa sexualité en utilisant un outil reconnu;
- 5.5.3 Élabore, lorsque nécessaire, des objectifs d'interventions, en matière de vie affective, amoureuse et sexuelle en se référant à des programmes ou outils reconnus en tenant compte, s'il y a lieu, de l'évaluation sur le degré des connaissances du client concernant sa sexualité et les présente au conseiller clinique;
- 5.5.4 Informe et soutient, s'il y a lieu, l'entourage de la personne dans l'application des plans d'interventions;
- 5.5.5 Reconnaît les situations pouvant nécessiter une référence et en fait part au conseiller clinique;
- 5.5.6 Fait connaître ses besoins de support au conseiller clinique.

5.6 Les responsables des ressources de type familial et intermédiaires

- 5.6.1 Adhèrent et collaborent à l'actualisation de la présente directive.
- 5.6.2 Collaborent à l'élaboration et à l'application, s'il y a lieu, aux objectifs d'intervention en matière de santé sexuelle et d'éducation sexuelle.

**PROTOCOLE POUR L'UTILISATION D'OUTILS VISANT L'ÉVALUATION DES
CONNAISSANCES CONCERNANT LA SEXUALITÉ¹**

Ces outils d'évaluation permettent de connaître le niveau de connaissance en matière d'éducation sexuelle des personnes.

Les évaluations sont complétées par une personne ayant reçu la formation nécessaire à l'utilisation de l'outil. Ces évaluations sont réalisées en accord avec le protocole suivant :

La personne est informée et consentante à l'évaluation.

1. L'évaluateur est présenté à la personne, une première fois, afin de faire sa connaissance et de lui expliquer les implications et le déroulement de l'évaluation. Lors de cette première rencontre, la date et le lieu de l'évaluation sont déterminés.
2. La personne n'est informée que des réponses qu'elle fournit, seront gardées confidentielles et que seul, le profil des résultats sera fourni à l'éducateur qui assurera l'éducation sexuelle. .
3. Avec l'accord de la personne, ses proches sont informés, par écrit, du but du protocole et du matériel utilisé lors de l'évaluation. .
4. L'évaluation est faite dans les locaux du CR La Myriade, dans un environnement confidentiel et aux heures d'ouverture régulière (8 h à 12 h et 13 h à 17 h).
5. Le chef de programmes ou en son absence, la personne qui assume son intérim, est informé(e) de la tenue de l'évaluation (date, heure et endroit).
6. Le conseiller clinique respecte les règles déontologiques et les conditions éthiques reliées à la passation des questionnaires des outils d'évaluation.

N. B. : Il peut arriver que la personne qui est évaluée parle dans un langage très difficile à comprendre pour quelqu'un qui la connaît peu. Il est possible de recourir à son intervenant principal qui traduira ses réponses à condition, que la personne évaluée accepte et, que son intimité soit respectée ainsi que les règles de déontologie et les consignes de passation.

¹ inspiré de : M.P. Deslauriers, C. Boucher, M. Boutet, J.Voyer, (2001), *Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle*, édition produite par : CSDO Mauricie et Centre du Québec